



N° de résolution



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 19 NOVEMBRE 2025**

Séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle Héritage du Centre Communautaire, ce dix-neuvième jour de novembre, de l'an deux mille vingt et cinq, à vingt-et-une heures trente-quatre, sous la présidence de monsieur Yanick Lacroix.

SONT PRÉSENTS :	Yanick	Lacroix	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Kevin	Grenier-Chabot	Conseiller (2)
	Patrick	Savard	Conseiller (3)
	Patrick	Cyr	Conseiller (4)
	Mélissa	Perron	Conseillère (5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller (6)

Tous les membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

25-11-129 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

25-11-130 IMMATRICULATION

IL EST PROPOSÉ par monsieur Kevin Grenier Chabot, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à procéder à l'immatriculation du camion Freightliner 2011.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période est allouée aux questions du public en lien avec les sujets discutés à l'ordre du jour.



25-11-131

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, de LEVER LA SÉANCE.

Il est 20h35.

ADOPTÉE

Greffière-trésorière

Maire

« Je, Yanick Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n’impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)